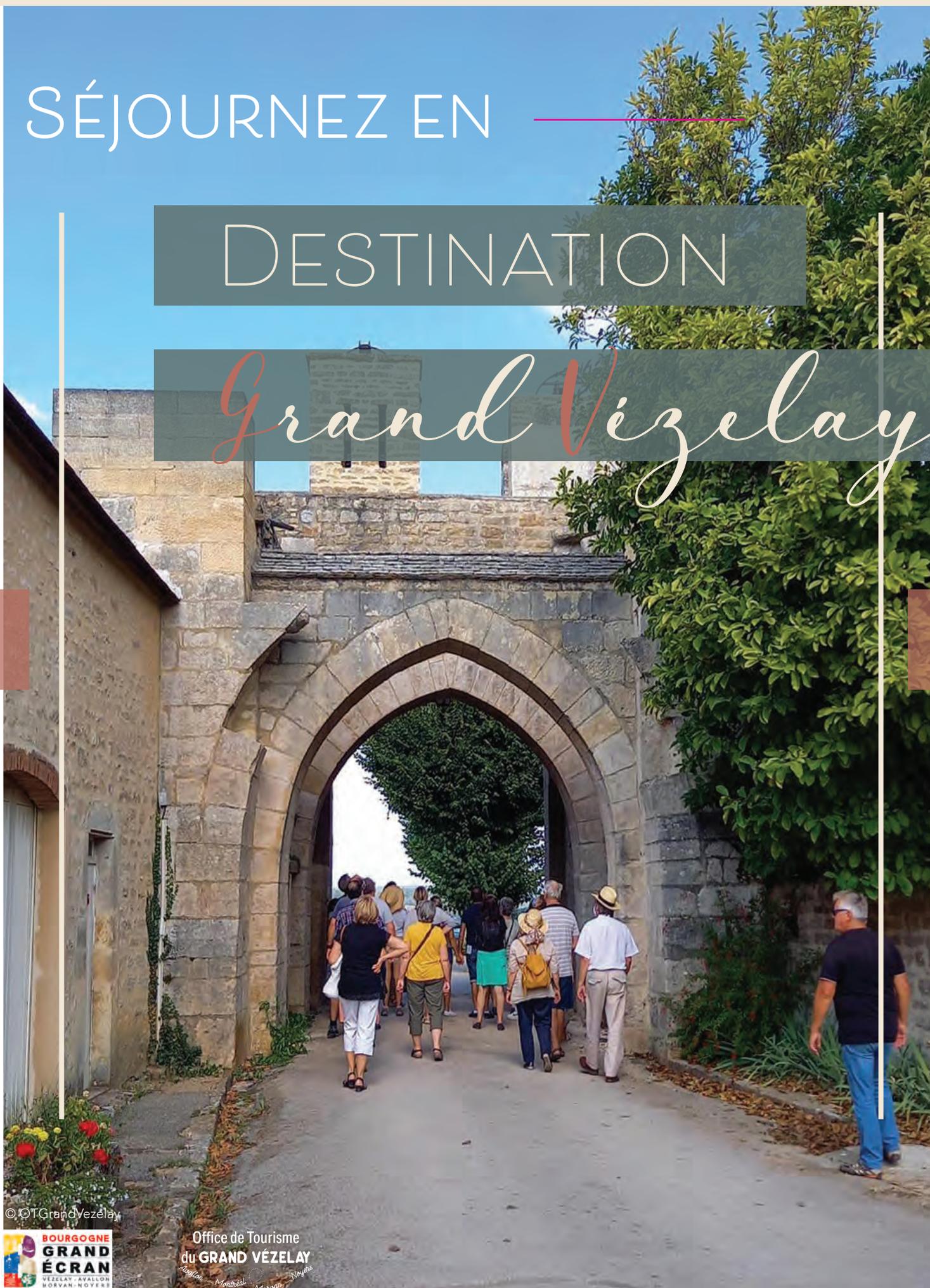


SÉJOURNEZ EN

DESTINATION

Grand Vézelay



© OT Grand Vézelay



Office de Tourisme
du GRAND VÉZELAY
Abellon - Montbrial - Marwan - Noyers



© Corentin Janvier

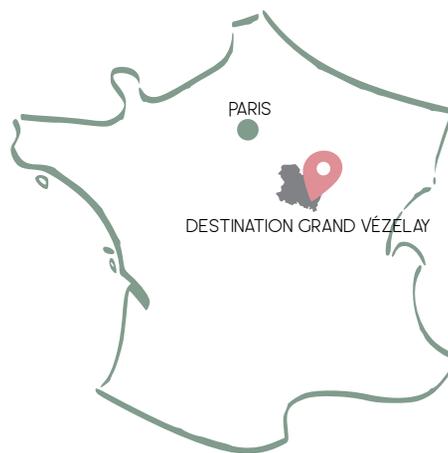
BIENVENUE DANS

L'Yonne, EN *Bourgogne* !

Notre destination se situe à environ 2h de **Paris** (220 km) et de **Lyon** (250 km), et seulement à 1h de **Dijon** (106 km) !



© Corentin Janvier



Pour venir, c'est simple !

Vous pouvez prendre l'autoroute A6 Paris-Lyon (sortie Avallon n°22 ou Nîtry n°21) ou bien **le train TER à Paris, Gare de Bercy** (informations sur les billets et horaires : www.ter.sncf.com/bourgogne)

Vous avez également le transport en bus depuis Dijon, Auxerre... (informations sur les trajets : www.viamobigo.fr)



QUI SOMMES NOUS ?

Voyagez l'esprit tranquille avec notre service groupe ! L'Office de Tourisme travaille étroitement avec les prestataires touristiques de son territoire et c'est avec plaisir que nous avons sélectionné pour vous les meilleurs services afin de vous proposer des séjours « sur-mesure » et « clé en main ».

UN SERVICE PERSONNALISÉ

Nos conseillers experts connaissent parfaitement la région et sauront vous faire les propositions les plus adaptées à vos envies et besoins. Nous garantissons une réponse à votre demande dans les meilleurs délais.

CIRCUITS, SÉJOURS ET VISITES GUIDÉES

Toutes les propositions sont modulables ou modifiables. Les programmes peuvent être conçus également pour les individuels !

Des séjours « clés en main » vous sont proposés dans ce guide mais vous pouvez les personnaliser selon vos envies. Ce que nous aimons proposer le plus, ce sont nos produits « sur-mesure » ! Alors n'hésitez pas à consulter nos conseillers pour qu'ils vous établissent un programme de qualité et un devis selon vos coups de coeur !

Vous avez déjà établi votre circuit dans notre belle destination et il ne vous manque plus qu'une visite guidée pour votre groupe ? Nos guides sont à votre disposition pour vous faire découvrir les villages du sud de l'Yonne. Il vous suffit de les contacter pour connaître les modalités.

SERVICE COMMERCIALISATION, NOTRE ÉQUIPE !

Floriane LAVOIX-NORMAND

Accompagnatrice de balade commentée à Noyers et Montréal
Chargée de commercialisation
guidage@destinationgrandvezelay.com

Claire DECHET

Accompagnatrice de balade commentée à Noyers et Montréal
Chargée de commercialisation
commercialisation@destinationgrandvezelay.com



SOMMAIRE

CIRCUITS À LA JOURNÉE

1. Vézelay, l'incontournable p.5
2. Noyers, un Trésor Médiéval p.6
3. Les Pépites d'Avallon p.7
4. Authentique Morvan p.8
5. Montréal, un Mont très Royal p.9
6. Vézelay, la Mystérieuse p.10
7. Sur les Pas de Vauban p.11
8. Châtel-Censoir, de l'eau à la Terre p.12
9. À la découverte des énergies renouvelables p.13
10. L'aventure en Bourgogne p.14
11. Tous vos sens en éveil p.15



SÉJOURS - 2 JOURS / 1 NUIT

12. Retour aux sources p.16
13. Le Nord du Morvan en 2 jours p.17

ATTENTION, POUR VOTRE INFO !

*Prix TTC, hors taxe de séjour en cas de séjour. Tous les prix sont des tarifs «à partir de», calculés sur une base d'inscrits indiquée, en semaine et hors jours fériés.

Le prix comprend toutes les prestations énoncées au programme.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses personnelles et toutes les dépenses non inscrites au programme. Tous les déjeuners comprennent au moins entrée, plat, dessert, ¼ de vin par personne et café.

Noyers, UN TRÉSOR MÉDIÉVAL

© OT Grand Vézelay



À PARTIR DE
49,20€/PERS.

SUR UNE BASE DE 40 PERS.

Classé parmi les Plus Beaux Villages de France, Noyers nous offre le tableau rare d'une cité médiévale préservée. Vous pourrez admirer les bâtiments historiques dont la construction s'échelonne du XV au XIX^{ème} siècles. Ce n'est pas par hasard qu'il a inspiré tant de tournages de films à succès comme la Grande Vadrouille. A l'entrée du Bourg, vous déjeunerez dans un cadre agréable. Ici, l'art se décline sous toutes ses formes, vous serez surpris de découvrir l'une des plus importantes collections d'Arts Naïfs de France. Vous pourrez rencontrer les Artisans d'Art avant de vous rendre dans un Domaine pour une visite et une dégustation de vins.



© OT Grand Vézelay

- 1 NOYERS - 10H30 - 12H00** : Balade Commentée de Noyers.
Vous apprécierez cette jolie balade avec votre guide.
- 2 NITRY - 12H15-14H15** : Déjeuner au restaurant « La Beursaudière » à Nitry.
Vous déjeunerez dans cet ancien corps de ferme, qui a gardé son cachet unique typiquement bourguignon.
- 3 NOYERS - 14H30 - 15H30** : Visite guidée du Musée des Arts Naïfs et Populaires à Noyers.
Une invitation au voyage vous est proposée à travers le temps et les continents dans ce musée !
- 4 NOYERS - 15H45 - 16H15** : Visite libre chez les Artisans de Noyers.
Ils vous feront partager leurs gestes dans leurs ateliers-boutiques. « Un Made in Noyers » de qualité !
- 5 NOYERS - 16H30 - 17H30** : Visite et dégustation du Domaine Bardet & Fils à Noyers
Domaine familial spécialiste en production de Chablis, de Petits Chablis, d'Irancy et de Bourgogne.

LES PÉPITES d'Avallon

© OT Grand Vézelay



Très jolie ville fleurie qui lui vaut sa place parmi « Les Plus Beaux Détours de France », cette pépite verdoyante, classée Station Verte, ne serait rien sans son quartier historique empreint d'une âme médiévale préservée. Votre guide vous contera l'histoire de son patrimoine. Après un déjeuner au milieu des oliviers, dans un cadre charmant, vous découvrirez tout un univers riche et varié d'œuvres d'art en lien avec l'Avallonnais et la Bourgogne, de l'archéologie à la collection d'orfèvrerie des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles avant de vous régaler en dégustant de savoureux biscuits locaux.

À PARTIR DE
55,50€/PERS.

SUR UNE BASE DE 20 PERS.



© Musée de l'Avallonnais Jean Després

- 1 AVALLON - 10H30 - 12H00 : Visite guidée d'Avallon.**
Découverte d'Avallon avec une guide-conférencière qui vous dévoilera les secrets et les traditions de cette ville. Elle vous conduira de ruelles en ruelles et de places en places, sans jamais négliger les éléments patrimoniaux, architecturaux et gastronomiques : églises, vestiges, lignes de bâtiments, anecdotes et spécialités culinaires.
- 2 AVALLON - 12H15 - 14H15 : Déjeuner au « Relais des Gourmets ».**
Dépaysement garanti dans ce très bel établissement où les senteurs se mélangent aux saveurs.
- 3 AVALLON - 15H00 - 16H30 : Visite guidée du musée de l'Avallonnais.**
Situé dans le centre historique de la ville, le musée de l'Avallonnais vous dévoilera ses collections axées sur le territoire : archéologie et beaux-arts avec notamment des œuvres de l'orfèvre Jean Després.
- 4 AVALLON - 16H45 - 18H00 : Accueil kir et dégustation à la boutique Biscuiterie de Bourgogne**
(visite en deux groupes à partir de 15 personnes). Vous découvrirez en vidéo, la production des biscuits, déclinée sous différentes saveurs avant de les déguster.

© Vignerons de l'

AUTHENTIQUE *Morvan*

© OT Grand Vézelay



Le Morvan mérite bien plus qu'un détour ! Reconnu comme Parc Naturel Régional depuis 1970, il vous offrira une multitude de panoramas qui ne vous laisseront pas insensibles. Plonger dans son univers, c'est aussi découvrir ses mystères, ses légendes en visitant le village de Quarré-les-Tombes avec son église et ses sarcophages. Vous pourrez déguster ses spécialités culinaires et découvrir « Le savoir-faire traditionnel morvandiau » avec ses célèbres sabots mais aussi la Maison des Hommes et des Paysages qui vous entrainera au cœur des paysages et sur les traces de ceux qui les ont façonnés.

À PARTIR DE
51€/PERS.

SUR UNE BASE DE 40 PERS.

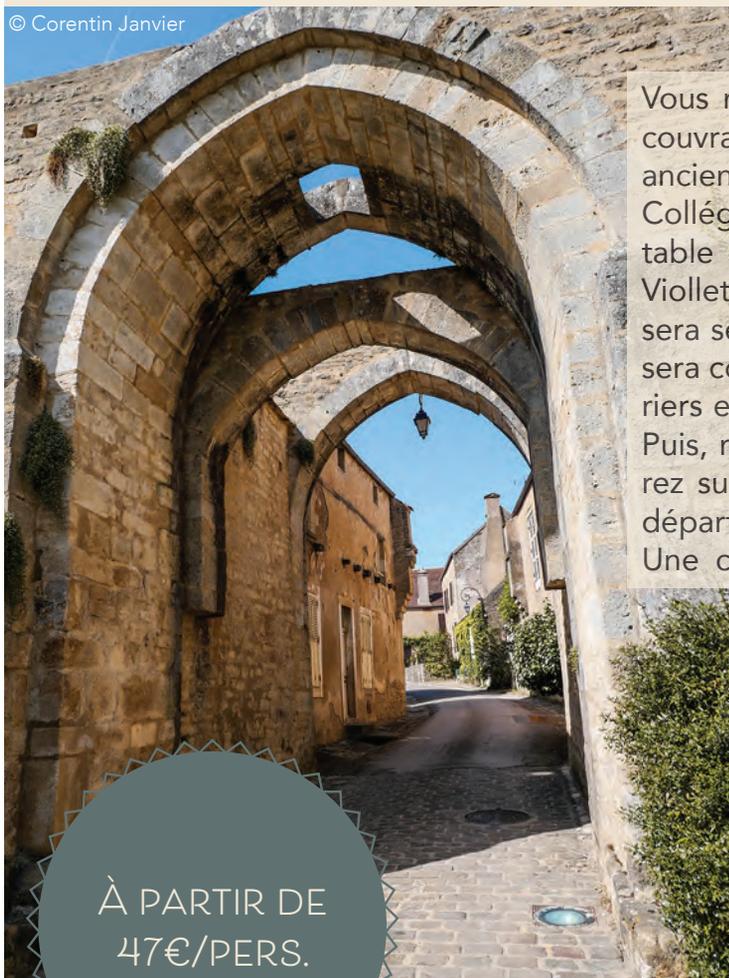


©Saboterie Marchand

- 1 QUARRÉ-LES-TOMBES - 11H00 - 12H00 :** Visite guidée de l'église Saint Georges et de ses Sarcophages à Quarré-les-Tombes.
Dans ce village du parc du Morvan, une légende entoure les 112 sarcophages autour de l'église. Une histoire rattachée à Saint Georges vous sera contée par Catherine ROBBE, votre guide.
- 2 QUARRÉ-LES-TOMBES - 12H15 - 14H15 :** Déjeuner au restaurant « Le Morvan » à Quarré-les-Tombes.
Déjeuner bistronomique dans un joli cadre.
- 3 GOULOUX - 15H00 - 16H00 :** Visite de la Saboterie Marchand à Gouloux (démonstration pour les groupes sur RDV)
Dernier représentant de cet artisanat, autrefois très florissant en Morvan, la Saboterie de Gouloux fabrique ses sabots selon les méthodes traditionnelles que vous ne manquerez pas de découvrir.
- 4 SAINT-BRISSON - 16H45 - 17H30 :** Visite guidée de la Maison des Hommes et des Paysages à Saint Brisson.

« Montréal, UN MONT TRÈS ROYAL »

© Corentin Janvier



À PARTIR DE
47€/PERS.

SUR UNE BASE DE 20 PERS.

Vous remonterez le temps lors de la visite en découvrant ce village médiéval, composé de maisons anciennes, de fortifications... Avant d'atteindre la Collégiale Notre Dame datée du XII^e siècle, véritable bijou architectural, restaurée et classée par Viollet-le-Duc. En bas du village, un déjeuner vous sera servi dans un restaurant convivial. L'après-midi sera consacré à la découverte de l'aventure des carriers et tailleurs de pierre à la Maison des Pierreux. Puis, montez à bord d'un P'tit Train : vous voyagez sur l'ancien tracé du « Tacot », chemin de fer départemental, qui fonctionna de 1880 à 1951. Une collation vous sera servie en fin de voyage!



©La Maison des Pierreux

1

MONTRÉAL - 10H00 - 11H30 : Balade Commentée de Montréal.

Vous découvrirez ce joli village médiéval qui surplombe la terre plaine vous offrant ainsi une magnifique vue sur la vallée du Serein avant d'atteindre la Collégiale Notre Dame, d'une beauté époustouflante.

2

MONTRÉAL - 12H00 - 14H00 : Déjeuner « Au Bar au Quinze ».

Pause gourmande dans cette brasserie. La convivialité et l'accueil sont toujours au rendez-vous.

3

MASSANGIS - 14H30 - 15H30 : Visite guidée de La Maison des Pierreux à Massangis.

Ce musée perpétue la mémoire du travail des carriers, de l'extraction à la taille de la pierre, et aborde l'évolution du métier, en présentant de nombreux documents, des photos d'époque notamment, des vidéos de témoignages, divers matériels et une multitude d'outils.

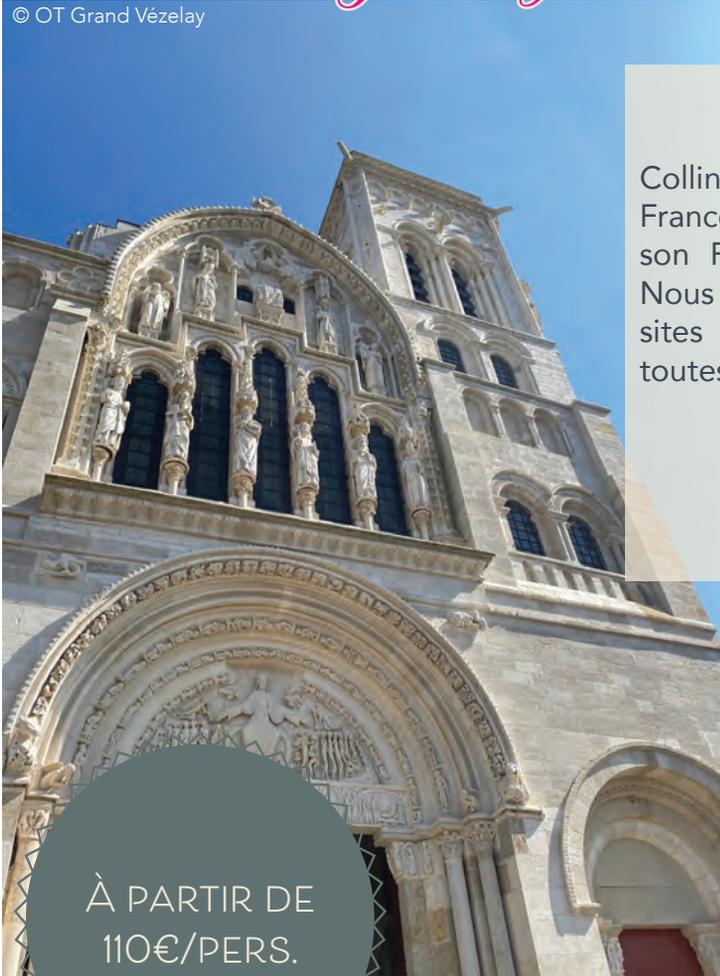
4

MASSANGIS - 16H00 - 17H30 : Balade à bord du P'tit Train de Massangis + goûter.

Le temps n'aura plus d'emprise sur vous en voyageant au doux rythme d'antan.

Vézelay, LA MYSTÉRIEUSE

© OT Grand Vézelay



Colline Eternelle, l'un des Plus Beaux Villages de France, Vézelay vous surprendra par sa Beauté, son Patrimoine, ses Paysages et ses Vignobles. Nous vous proposons une déclinaison de visites qui vous permettra de l'appréhender sous toutes ses formes...sans oublier vos sens...

À PARTIR DE
110€/PERS.

SUR UNE BASE DE 15 PERS.



© Atelier d'enluminure Or et Lumière

- 1 SAINT-PÈRE - 9H30- 12H00 :** Visite guidée à Vélo électrique + dégustation au départ de St Père-sous-Vézelay avec Cycle Divin.
Vous suivrez votre guide et découvrirez ce site exceptionnel, ses paysages magnifiques en traversant les vignobles de Vézelay. L'appellation vous sera dévoilée lors de la dégustation.
- 2 VÉZELAY - 12H15 - 13H45 :** Déjeuner à « La Dent Creuse » à Vézelay.
Déjeuner dans une brasserie traditionnelle.
- 3 VÉZELAY - 14H00 - 16H00 :** Visite guidée du Village et de Basilique de Vézelay.
Suivez le guide !
- 4 VÉZELAY - 16H30 - 17H45 :** Démonstration à l'atelier d'enluminure « Or et Lumière » (Vézelay).
Présentation du métier, des matériaux, des pigments historiques de la matière brute au pigment broyé, feuille d'or, parchemin étape de réalisation etc.... Béatrice vous proposera de découvrir son travail, respectueux des traditions médiévales.

SUR LES PAS DE Vauban

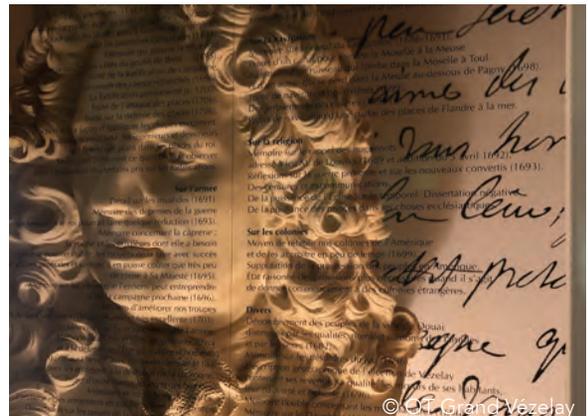
© OT Grand Vézelay



Au cœur de son Morvan natal, suivez les pas du grand Maréchal Vauban, allié incontournable de Louis XIV. Découvrez son magnifique château empreint d'histoire avant de vous rendre dans le petit village de Saint-Léger-Vauban où il est né, pour visiter le musée qui lui est dédié.

À PARTIR DE
51€/PERS.

SUR UNE BASE DE 40 PERS.



1

BAZOCHES - 10H00-11H30 : Visite guidée du château de Bazoches.
Demeure du Maréchal Vauban, un chef d'œuvre architectural !

2

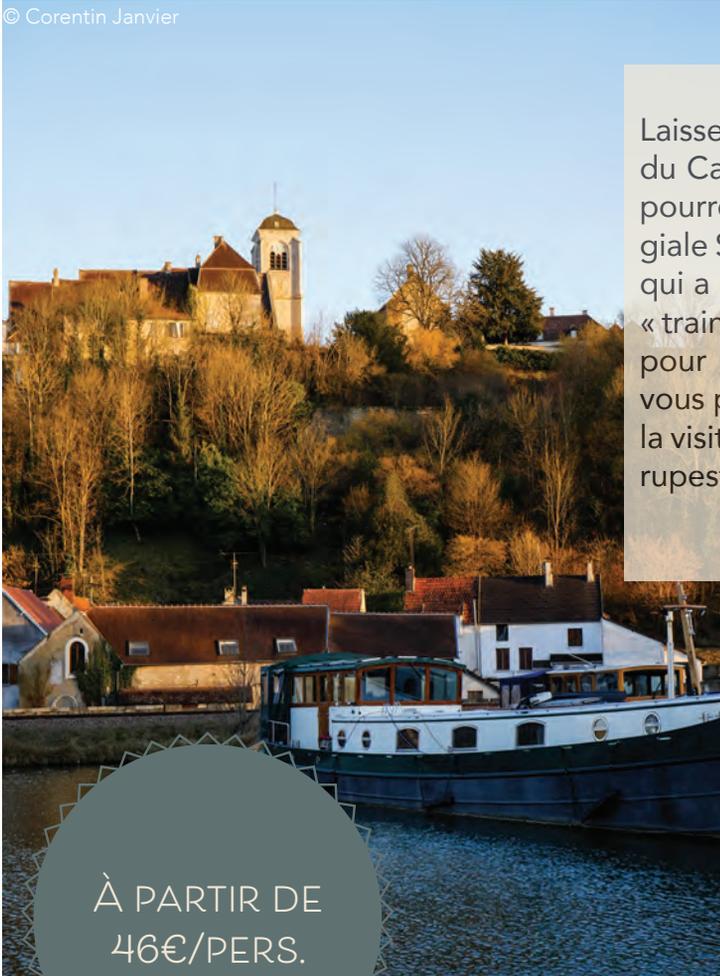
BAZOCHES - 12H15-14H15 : Déjeuner au « Relais Vauban » à Bazoches.
Restaurant, situé au cœur de Bazoches, vous proposera une cuisine maison et de saison, élaborée principalement avec des produits locaux.

3

SAINT - LÉGER - VAUBAN - 15H30 - 17H15 : Visite guidée du Musée Vauban à Saint-Léger-Vauban.
Ce Musée est consacré ainsi à l'histoire du Maréchal Vauban avec son héritage de pierre et de plume et nous montre son attachement au Morvan, une terre qui a inspiré ou nourri un grand nombre de ses idées.

Châtel-Censoir : DE L'EAU À LA TERRE

© Corentin Janvier



À PARTIR DE
46€/PERS.

SUR UNE BASE DE 40 PERS.

Laissez-vous guider en découvrant sur la rive droite du Canal du Nivernais, ce pittoresque village. Vous pourrez découvrir les vestiges du Castrum, la collégiale Saint-Potentien et sa crypte mais aussi Le canal qui a été créé pour le flottage de bois. En effet, les « trains de bois » provenaient du Morvan et partaient pour Paris afin de réchauffer la capitale. Ensuite, vous plongerez dans les entrailles de la terre durant la visite des Grottes d'Arcy-sur-Cure où les peintures rupestres et la galerie vivante se dévoileront à vous.



© S.F. des Grottes d'Arcy

1

CHÂTEL - CENSOIR - 10H30 - 12H00 : Visite guidée de Châtel-Censoir.
Suivez le guide dans ce village au bord de l'eau.

2

CHÂTEL - CENSOIR - 12H30 - 14H30 : Déjeuner à « l'Etape des Gourmets ».
Déjeuner dans ce restaurant traditionnel à Asnières-sous-Bois.

3

ARCY - SUR - CURE - 15H15 - 16H45 : Visite guidée Préhistorique aux Grottes d'Arcy-sur-Cure.
Vous partirez à la découverte de la Grande Grotte, l'une des plus anciennes ornées au monde, de ses paysages et de ses peintures pariétales de plus de 28000 ans.

4

ARCY - SUR - CURE - 17H00 - 17H30 : Promenade le long de la Cure.
Vous découvrirez les nombreuses cavités creusées par la rivière avec un descriptif qui vous sera remis à l'accueil.

À LA DÉCOUVERTE DES énergies renouvelables

© Pixabay



À PARTIR DE
41,30€/PERS.

SUR UNE BASE DE 30 PERS.

Nos territoires sont engagés dans une démarche environnementale. Accompagnez-nous à la découverte des coulisses de cette gestion avec le tri des déchets ainsi que la découverte de la Centrale Solaire composée de plus de 700 000 panneaux. Une dégustation de produits du terroir valorisés par nos artisans producteurs conclura cette journée riche en apprentissage.

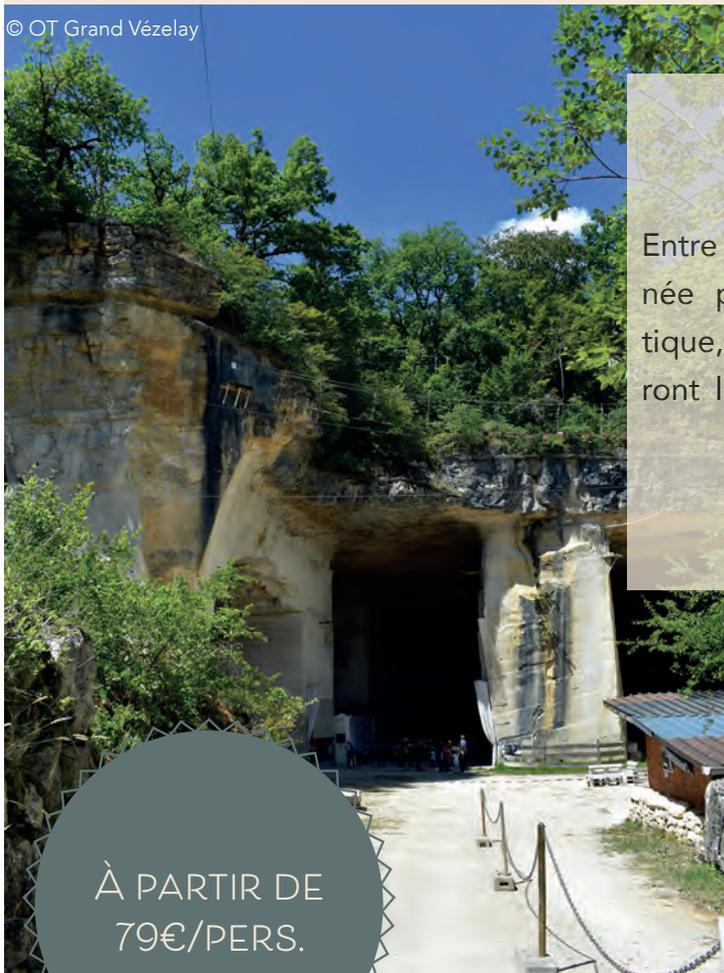


© Pixabay

- 1 SAUVIGNY-LE-BOIS - 10H00 - 11H30 :** Visite Guidée de la SITA -ECOPOLE SUEZ CENTRE EST à Sauvigny-le-Bois.
Cette visite sera l'occasion de comprendre le fonctionnement du centre de tri, de la plateforme de valorisation du bois et des déchets verts ainsi que du stockage des déchets ultimes, qui sont valorisés en électricité.
- 2 MONTRÉAL - 12H15 - 14H00 :** Déjeuner « Bar au Quinze » à Montréal.
Brasserie de campagne où vous ferez une pause gourmande composée de produits frais et de saison.
- 3 MASSANGIS - 14H30 - 16H00 :** Visite guidée de la Centrale Solaire de Massangis.
Venez visiter la Quatrième Plus Grande Installation Solaire au Sol de France mise en service depuis 2012 ! Plus de 700 000 panneaux, 141 hectares et une puissance de 56 mégawatts.
- 4 ANGELY - 16H30 - 17H30 :** Visite et dégustation à la Ferme aux Canards à Angely.
Adeline et son époux ont créé en 2021 une conserverie et une boutique. Vous pourrez déguster des produits du terroir de leur exploitation ainsi qu'un verre de vin blanc local.

L'AVENTURE EN *Bourgogne*

© OT Grand Vézelay



Entre parcours aventure, Via Ferrata, randonnée pédestre en pleine nature et activité nautique, émotions, sensations et adrénaline seront les maîtres mots de cette journée sportive !

À PARTIR DE
79€/PERS.

SUR UNE BASE DE 15 PERS.

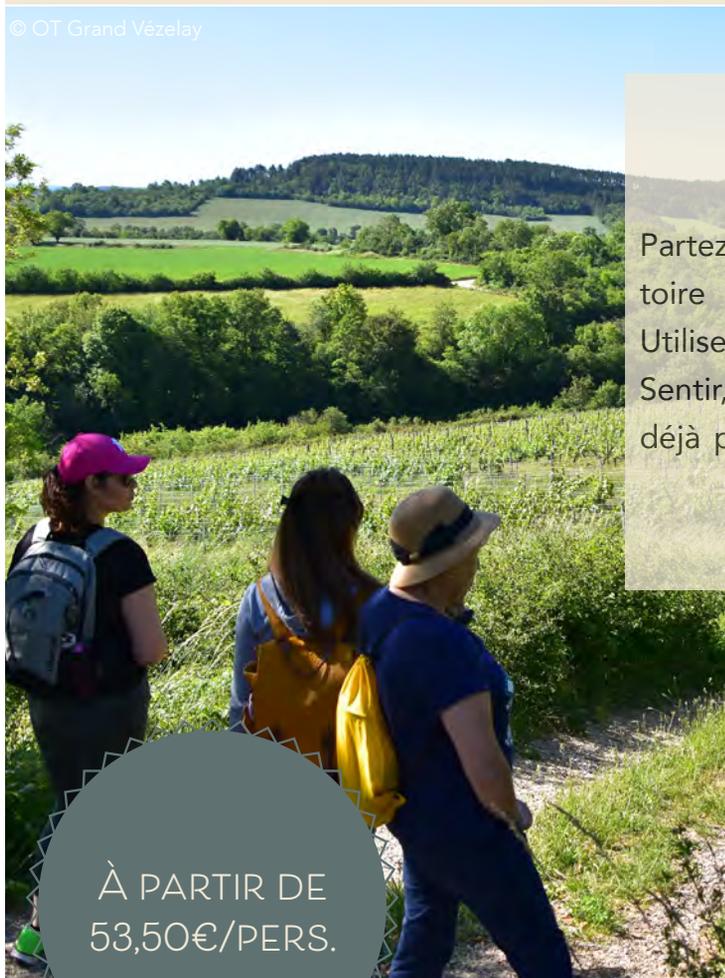


© AB Loisirs

- 1 COUTARNOUX - 10H00 - 11H30 :** Parcours Aventure sur Rocher (matériel fourni) à la Grotte de Champ Retard à Coutarnoux.
Emotion et sensations seront garanties, dans cette ancienne carrière de pierres blanche, à mi-chemin entre la Via Ferrata et le parcours acrobanches.
- 2 VÉZELAY - 12H00 - 14H00 :** Déjeuner à « la Dent Creuse » à Vézelay.
Déjeuner dans une brasserie traditionnelle.
- 3 VÉZELAY - 14H15 - 16H45 :** Randonnée pédestre (niveau facile) « La Fontaine Nouvelle »
Au départ de Vézelay (parking du Clos vers la Maison de Santé), randonnée facile, en pleine nature, avec de très beaux paysages à la clé.
- 4 SAINT-PÈRE - 17H00 - 18H00 :** Activité nautique sur la Base de Loisirs à Saint-Père S/ Vézelay
Canoé-Kayak (libre) sur 4kms.

TOUS VOS *Sens* en éveil

© OT Grand Vézelay



Partez à la découverte d'un nouveau territoire où tous vos sens seront mis en éveil. Utiliser sa vue lors d'une visite c'est habituel... Sentir, toucher, écouter et goûter, voilà qui est déjà plus étonnant. Faites le plein de sensations !

À PARTIR DE
53,50€/PERS.

SUR UNE BASE DE 20 PERS.



© OT Grand Vézelay

- 1 VÉZELAY - 10H00 - 11H30 : L'histoire du parfum à « La Voie Parfumée » à Vézelay.**
Conférence sur l'histoire du parfum de l'origine à nos jours. Et brève histoire de la Sainte Patronne des parfumeurs, Marie-Madeleine, protectrice de Vézelay. Vous pourrez également sentir quantité d'essences tout au long de l'exposé.
- 2 VÉZELAY - 12H00 - 14H00 : Déjeuner à « la Dent Creuse » à Vézelay.**
Déjeuner dans une brasserie traditionnelle.
- 3 VÉZELAY - 14H15 - 17H15 : Randonnée pédestre « La Boucle du Vignoble » (niveau moyen).**
Au départ de Vézelay (parking du Clos vers la Maison de Santé), vous contournez Vézelay et prenez même de la hauteur
- 4 SAINT - PÈRE - 17H30 - 18H00 : Présentation de l'Huilerie NANSOT à St Père sous Vézelay.**
Présentation dans la boutique de la confection des huiles suivie d'une dégustation.

RETOUR AUX Sources

Evadez-vous lors de ce séjour sur-mesure, alliant dépaysement, art de vivre et authenticité à proximité de la nature et des hommes.

JOURNÉE 1

- 1 VÉZELAY - 10H00 - 11H45** : Visite guidée Malicieuse avec Dominique VERRIER-COMPAIN. Balade qui sera suivie d'une dégustation.
- 2 VÉZELAY - 12H00 - 14H00** : Déjeuner à la « Dent Creuse » à Vézelay. Déjeuner dans cette brasserie traditionnelle.
- 3 SAINT-PÈRE - 14H30 - 17H30** : Activités nautiques AB Loisirs à Saint-Père-Sous-Vézelay.
- 4 VÉZELAY - 18H00 - 19H30** : Installation/dîner/nuitée/petit-déjeuner au Relais du Morvan à Vézelay. Séjour dans cet hôtel restaurant de charme au pied de Vézelay.



JOURNÉE 2

- 1 SAINT - PÈRE - 10H00 - 11H30** : Visite guidée du Site des Fontaines Salées à St-Père-Sous-Vézelay. Visitez ce lieu unique en France, exploité pour le sel mais pas seulement ... Un refuge pour certaines espèces, des puits qui ont plus de 4.000 ans. le centre d'interprétation vous permettra d'approfondir vos connaissances.
- 2 BAZOCHES - 12H00 - 14H00** : Déjeuner au «Relais vauban» à Bazoches. Restaurant traditionnel, situé au coeur de Bazoches, vous proposera une cuisine maison et de saison, élaborée principalement avec des produits locaux.
- 3 SAINT - PÈRE - 14H30 - 15h00** : Visite du jardin du Manoir de Val en Sel à Saint-Père-sous-Vézelay. Vous serez charmés par ce jardin, unique, répertorié parmi les plus beaux de France, composé d'une vaste roseraie, qui voit se succéder les loraisons riches en couleurs et en senteurs dans un décor sans cesse renouvelé au fil des saisons.
- 4 CHAMOUX - 16h00- 18h30** : Balade en âne avec les ânes d'Hélène à Chamoux. Vous ferez une parenthèse « marche et nature » avec un âne qui sera le compagnon de route idéal de votre balade sur les chemins boisés environnants.

LE NORD DU *Morvan*

Ce séjour vous promet une belle plongée dans l'Histoire tout en prenant un grand bol d'air pur dans le nord du Morvan, au cœur de la Bourgogne où l'on apprend à savourer le moment présent.

JOURNÉE 1

- 1 BAZOCHES - 10H00 - 11H430** : Visite guidée du château de Bazoches.
Demeure du Maréchal de Vauban.
- 2 BAZOCHES - 12H00 - 14H00** : Déjeuner au « Relais Vauban » à Bazoches.
- 3 VÉZELAY - 14H30 - 16H30** : Course d'orientation à Vézelay « Story Mapping » (AB LOISIRS).
A la recherche de nouvelles sensations, vous découvrirez le village de Vézelay à travers d'un jeu piste de 6 kilomètres équipés d'une tablette. Vous pourrez ensuite déguster 3 vins et 3 fromages du territoire.
- 4 AVALLON - 17h30** : Installation/dîner/nuitée/petit-déjeuner au Campanille.
Vous séjournerez dans un hôtel simple et confortable.



À PARTIR DE
208€/PERS.

SUR UNE BASE DE 20 PERS.



JOURNÉE 2

- 1 MONTJALIN - 10H00 - 11H30** : Visite guidée du château et du musée OLAF DELAFON de l'Automobile de Montjalin à Sauvigny-le-Bois.
Visite guidée du magnifique château XVIII^{ème}, au milieu d'un beau parc arboré, vous découvrirez un musée de l'automobile unique en son genre avec une collection d'automobiles « sorties de granges » et une importante documentation sur les voitures des Chefs d'Etat.
- 2 AVALLON - 12H00 - 14H00** : Déjeuner « aux Cocottes » à Avallon.
Restaurant traditionnel et familial.
- 3 AVALLON - 14H30 - 16h00** : Circuit de la Grenouille.
Elle vous guidera à la découverte des richesses patrimoniales et artistiques au cœur de la cité.
- 4 AVALLON - 16H15 - 17H15** : Atelier + visite + dégustation à la Micro-Brasserie « Odile T'en Brasse » à Avallon.
Visite de la brasserie bio, atelier et boutique.



LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Articles R 211-3 au R 211-13 du Code du Tourisme résultant des textes d'application de la « Loi Tourisme » n° 2009-888 du 22 juillet 2009.

ARTICLE R-211-3 A R-211-13 DU CODE DE TOURISME

Les informations contenues sur cette brochure, le devis, la proposition, constituent l'information préalable visée par l'article L211-9 du Code du Tourisme. Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du Tourisme, les dispositions des articles R211-3 à R211-13 du Code du Tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

Article R211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, dans le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut

être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ; 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

II- CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTES

Article 1 – Office de Tourisme et responsabilité :

L'office de Tourisme du Grand Vézelay ci-après, désigné « l'office de Tourisme » offre à un client des prestations. Il est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. L'office de Tourisme ne peut être tenu pour responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation. Le client doit toujours se référer au programme fourni par l'Office de Tourisme. Il sera toujours informé en cas de modification.

Article 2 – Information :

Ces présentes conditions générales de vente ne tiennent pas lieu de contrat. Les prestations présentées en brochures peuvent être soumises à modification, conformément au Code du Tourisme, si des modifications intervenaient, elles seraient portées par écrit à la connaissance du client par l'Office de Tourisme.

Le client est invité à relire et vérifier son contrat et ses bons d'échanges pour éviter toute erreur administrative.

Article 3 – Durée du séjour :

La prestation offerte par l'Office de Tourisme est à durée déterminée par l'acceptation du contrat. Le client ne peut se prévaloir d'un maintien dans les lieux à l'issue du séjour. Si des nuitées complémentaires veulent être ajoutées par le client, celles-ci seront hors responsabilité de ces dites CGV et dépendront des conditions de vente du prestataire qui se réserve le droit d'accepter ou non la poursuite du séjour en fonction de ses disponibilités.

Article 4 – Réservation et règlement :

L'acte de vente n'est confirmé qu'à réception du contrat dûment rempli et signé avec la mention « Bon pour Accord » et le versement des arrhes. Ces arrhes s'élèvent à 30% du prix du package pour une réservation à 15 jours ou plus de la date d'exécution des prestations. Le solde est à verser au plus tard 7 jours avant la date d'exécution des prestations. Si une réservation est effectuée moins de 15 jours avant la date prévue par le client pour l'exécution de son contrat, le client se verra régler la totalité du dossier à la date de sa réservation. Le client peut s'il le souhaite poser une option sur l'un des forfaits proposés par l'Office de Tourisme. Cette pose d'option signifie que les prestations sont bloquées à la date de son choix à titre gracieux pendant 48 heures ; le client peut ainsi confirmer ou annuler son option sous ce délai sans frais.

Article 5 – Bons d'échanges :

Dès réception du solde, l'Office de Tourisme adressera au client un (des) bon(s) d'échange(s) que celui-ci doit remettre au(x) prestataire(s) dès son arrivée et pendant son séjour, communiquant le nom des prestataires, leurs coordonnées et les presta-

tions (l'heure d'arrivée et de départ).

Article 6 – Arrivée :

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures indiquées sur le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client s'engage à avertir l'Office de Tourisme et le ou les prestataires dont l'adresse et le numéro figurent sur le bon d'échange ou la fiche descriptive. Le rendez-vous est fixé par l'Office de Tourisme et est communiqué sur le contrat. Les prestations non-consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Tout retard de plus de 30 minutes entraîne la réduction du temps de visite, si inscrite au programme, à hauteur du retard.

Article 7 – Annulation du fait du client :

Toute annulation doit être notifiée obligatoirement par écrit, soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit par mail à l'Office de Tourisme du Grand Vézelay. L'annulation émanant du client entraîne les retenues suivantes :

- Si l'annulation survient à 15 jours ou plus avant la date de départ : les arrhes préalablement versés ne seront pas remboursés.

- Si l'annulation survient entre 14 et 7 jours avant la date de départ : 30% restants sur le solde du forfait seront facturés

- Si l'annulation survient entre 6 jours et la date de départ : la totalité du forfait est due. En cas de non-présentation du client à la date de la prestation, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Article 8 – Interruption et modification du séjour :

En cas d'interruption de la prestation par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement. Le client ne peut modifier le programme prévu et doit respecter les modalités de prestations fournies. Si l'Office de Tourisme se trouve

contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, le client peut, sans préjuger des recours en réparation de dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par l'Office de Tourisme par courrier : soit résilier son contrat et obtenir, sans pénalités, le remboursement immédiat de la somme versée, soit accepter la modification ou la substitution de lieux de prestations proposés par l'Office de Tourisme, un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé entre les deux parties.

Article 9 – Annulation exceptionnelle indépendante de la volonté et de la responsabilité de l'Office : En cas de problèmes inhérents à la sécurité des biens ou personne, de force majeure ou d'intempéries exceptionnelles, le client ne pourra exiger aucun remboursement. Cependant, un produit de substitution lui sera obligatoirement proposé.

Article 10 – Réclamation :

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée à l'Office de Tourisme dans les 7 jours qui suivent le séjour, la visite ou l'excursion, par lettre recommandée avec accusé de réception. Tout litige portant sur l'application des présentes conditions sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'Yonne.

Article 11 – Assurances :

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance à responsabilité civile et d'annulation. Par ailleurs, l'Office de Tourisme a souscrit une assurance auprès de AXA

Assurance, sous le numéro 1648722804, afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle qu'il peut encourir. L'Office de Tourisme attire l'attention du client sur la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes.

En aucun cas, l'Office de Tourisme ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol d'objet appartenant aux clients ou aux participants

Article 12 – Hébergements :

Les heures d'arrivée et de départ sur le lieu d'hébergement sont indiquées sur les bons d'échanges remis au client comme indi-

qué dans l'article 5. Ces horaires sont fixés par l'hébergeur et ne peuvent en aucun cas être modifiés du fait de l'Office de Tourisme ou du client sauf avis contraire de l'hébergeur. Conformément à la législation, le contrat de réservation stipulera clairement les prestations incluses dans le package (hébergement et autres prestations).

Dans le cas d'une prestation hébergement, un supplément, appelé « supplément chambre individuelle » ou « supplément single » sera demandé si un client occupe seul une chambre prévue pour 2 personnes.

Article 13 – Menus :

Les menus proposés dans le descriptif sont donnés à titre indicatif et sont des menus types. D'autres menus de qualité équivalente peuvent être proposés par le prestataire soit de son fait, soit du fait du client dans le cadre d'un régime ou d'une intolérance alimentaire.

Article 14 – Transport :

Il n'est pas inclus dans le prix de vente. Il est à la charge du client. Sur demande, l'Office de Tourisme, pourra mettre en relation son client avec un prestataire de type autocariste, loueur de voitures, société de taxi, ...

Article 15 – Visites :

Certaines visites comportent quelques difficultés d'accès pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées. Dans ce cas, l'Office de Tourisme proposera dans la mesure du possible, une solution de prestation alternative.

Article 16 – Supplément visites :

Nos programmes sont soumis aux jours et heures d'ouverture des sites. Un supplément pourra être demandé les dimanches, jours fériés ainsi que pour les visites en langue étrangère.

Article 17 – Randonnées :

Les clients inscrits pour une prestation de randonnée sont invités à prévoir chaussures et vêtements chauds appropriés à ce type de visites.

Article 18 – Prix et gratuités :

Les prix comprennent exclusivement les prestations décrites dans les programmes, ils sont fixés de manière définitive au jour de la réservation et sont établis en euros. Les tarifs annoncés se comprennent toutes taxes comprises (TTC), en fonction des prestations souscrites, du nombre de participants et en cas d'hébergement du nombre de nuitées. Les prix présentés dans les documents promotionnels ne comprennent pas les assurances facultatives, les dépenses à caractère personnel, le transport, les options ou suppléments. Les tarifs mentionnés dans les supports de communication (web et papier) sont valables jusqu'à la date indiquée dans lesdits supports. Ces prix pourraient être revus par l'Office de Tourisme, tant à la hausse qu'à la baisse, afin de tenir compte des variations qui peuvent survenir suite à une augmentation de taxes ou de redevances (notamment la taxe de séjour, la taxe sur la valeur ajoutée) ou la décision d'un prestataire de revoir ses conditions en cours de saison. Pour les gratuités, se référer à chaque offre et au contrat.

Article 19 – Délai de rétractation :

Conformément à l'article L.212-20-4 du Code de la Consommation, le droit de rétractation de 7 jours n'est pas applicable au contrat ayant pour objet la prestation de service d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs devant être fournis à une date déterminée.

OFFICE DE TOURISME DU GRAND VEZELAY

Etablissement public à caractère industriel et commercial

SIRET : 824 094 395 00012

APE : 7990Z

N° de registre Atout France : IM089170001

Garantie financière apportée par l'APST – 15 avenue Carnot, 75017 PARIS

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », les informations nominatives du dossier de réservation sont obligatoires. Un droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès de l'Office de Tourisme et sauf opposition expresse, ces informations pourront faire l'objet d'une cession commerciale.

NOTRE SERVICE COMMERCIALISATION

NOUS CONTACTER

Floriane LAVOIX-NORMAND

Accompagnatrice de balade commentée de Noyers et Montréal

Chargée de commercialisation

guidage@destinationgrandvezelay.com

03.86.82.66.06

Claire DECHET

Accompagnatrice de balade commentée de Noyers et Montréal

Chargée de commercialisation

commercialisation@destinationgrandvezelay.com

03.86.82.66.06

NOS BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

- AVALLON : 6 Rue Bocquillot - 89200 Avallon
03 86 34 14 19 - avallon@destinationgrandvezelay.com

- VÉZELAY : 8 Rue Saint Etienne - 89450 Vézelay
03 86 33 23 69 - vezelay@destinationgrandvezelay.com

- NOYERS : 12 Place de l'Hôtel de Ville - 89310 Noyers
03 86 82 66 06 - noyers@destinationgrandvezelay.com

RETROUVEZ-NOUS SUR WWW.DESTINATIONGRANDVEZELAY.COM



DESTINATIONGRANDVEZELAY

Bon séjour !